



Paris, le lundi 27 février 2023

La Banque de France participe à l'expérimentation du dispositif « Aide-Budget » visant à prévenir le surendettement et la précarité financière des ménages

Lundi 13 février 2023, l'expérimentation « Aide-Budget » a été lancée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, par celui de la Transition énergétique, des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et par celui en charge de la Ville et au Logement.

Issu des travaux menés en 2021 par la mission du député Philippe Chassaing, le dispositif « Aide-budget » doit permettre de mieux détecter et accompagner les publics en difficulté financière.

L'initiative associe, dans une démarche commune de prévention du surendettement, les pouvoirs publics, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux ainsi que le réseau des Points conseil budget. L'expérimentation « Aide-Budget » sera menée durant douze mois dans onze départements pilotes¹.

La Banque de France soutient cette expérimentation au titre de ses missions de service public en faveur des particuliers qui rencontrent des difficultés financières : membre du comité de pilotage national du dispositif « Aide budget », elle a participé aux travaux qui ont abouti à cette expérimentation et sera membre des comités territoriaux de suivi.

Les conseils départementaux de l'inclusion financière (CDIF) de la Banque de France qui, sous présidence du directeur départemental de la Banque de France, visent à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière, en assureront la promotion auprès de ses membres.

Dans chaque département, le correspondant inclusion financière (CORIF) de la Banque de France, dont la mission est d'être un interlocuteur privilégié des intervenants sociaux et bancaires du département sur les sujets relatifs l'inclusion financière, sera à la disposition des acteurs de l'expérimentation pour répondre à leurs questions.

¹ : Nord, Isère, Paris, Seine-St-Denis, Dordogne, Hérault, Bas-Rhin, Côtes-d'Armor, Haute-Savoie, Seine-Maritime et la Réunion

Consultez [le site internet de la Banque de France](#) pour plus d'information sur les dispositifs d'inclusion financière (surendettement, droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incident, microcrédit, dispositif de plafonnement des frais d'incident bancaires) et les questions de comptes et frais bancaires ou de moyens de paiement.

En savoir plus sur [la procédure de surendettement](#)

En savoir plus sur [les dispositifs d'inclusion financière](#)

Lire aussi : [Lancement de l'expérimentation « Aide-Budget » visant à prévenir le surendettement et la précarité financière des ménages](#) (communiqué de presse du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    